

Vide-greniers des Semboules dim 03 septembre 2017 avec report au 10 ou 24/09/17 en cas d'intempérie

250 stands à 23€ + 20 € de caution. Interdit aux professionnels.

Nom : Prénom :

Né(e) le : Département : Ville :

Adresse **complète** :

Tél. : Mail (**lisible !**) :

Pièce d'identité N° délivrée le : par

N° d'immatriculation de(s) véhicule(s) :

déclare sur l'honneur ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels usagés, ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers au cours de l'année civile et demander l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant. Il sera fait appel aux services des douanes ou la gendarmerie en cas de litige auxquels peut être présenté à leur demande le registre d'inscriptions.

Article 1 : L'association Cadis est organisatrice. Installation de 05h00 à 08h30 et remballage au plus tôt à 16h30. **Je m'engage lors de mon départ à ne laisser aucun objet d'aucune sorte sur le vide-greniers ou aux alentours.** Une caution de 20 € par exposant est demandée.

Article 2 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements (sécurité : vide-greniers en zone piétonne). Un parking de proximité de 300 places est réservé pour les exposants et 7 pour les visiteurs avec navette toutes les 10mn. Les camions de plus d'une tonne (20 m3) ou de plus de 1m60 de hauteur sont interdits.

Article 3 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 4 : En cas d'impossibilité d'exposer, il faut en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers. Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et seront alors attribuées à d'autres exposants sans pouvoir prétendre à remboursement. En cas de reports et 2^{ème} annulation pour intempérie, la somme versée restera acquise à l'organisateur à titre d'indemnité et ce quelque soit le motif d'absence.

Article 5 : J'autorise le Cadis à diffuser sur son site des photographies sur lesquelles je suis reconnaissable. Conformément à la loi, je peux à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de l'image.

J'ai pris connaissance du règlement ci-dessus, m'engage à m'y conformer, adhère au Cadis après lecture de ses statuts.

Fait à le Signature

23 € pour 1 stand adhésion familiale annuelle comprise (soustraire les 13 € d'adhésion si vous êtes déjà adhérent)

23 € pour un second stand

Total € par chèque à l'ordre de « CADIS »

Joindre un chèque de caution de 20 € photocopies d'une pièce d'identité et de la carte grise une enveloppe timbrée

L'inscription définitive ne sera acquise qu'après encaissement du chèque. La caution est rendue à partir de 16h30.